

DÉCLARATION DE LÉVIS AU QUÉBEC 2012

ADOPTÉE DANS LE CADRE DU FORUM INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ PORTANT SOUS LE THÈME «LES COOPÉRATIVES POUR UN MONDE MEILLEUR»

Québec, 12 octobre 2012

Préambule

Présentes sur les cinq continents, de tailles et de formes variées, animées d'une philosophie d'action qui repose sur la prise en charge individuelle et collective, les coopératives de santé enrichissent les différents systèmes sociosanitaires par leur caractère innovant, leurs valeurs de participation, de démocratie et d'intercoopération entre partenaires socio-économiques.

Nous inspirant des réflexions et recherches les plus récentes sur le sujet, nous partageons la définition suivante de la santé : *c'est un processus dynamique personnel, social, spirituel, émotionnel et collectif, d'adaptabilité, de capacité à résister aux épreuves, de vitalité et d'épanouissement. La santé est un droit fondamental pour tous et une ressource pour accomplir les activités quotidiennes avec plaisir et énergie.*

Nous, participants du IV^e forum international des coopératives de santé 2012;

1. Reprenons à notre compte les cinq résolutions de la déclaration de Tokyo de 2007 portant respectivement sur : - la lutte à la pauvreté, - l'établissement de la paix - la protection de l'environnement - la création de communautés saines et - le développement des ressources professionnelles en santé en quantité suffisante.
2. Réitérons notre volonté d'impliquer les membres ou diverses catégories de membres lorsqu'il s'agit de coopératives à partenaires multiples, dans la conception, l'orientation, le développement et l'évaluation des services de santé offerts par nos coopératives.
3. Rappelons avec force les principes et les dispositions qui figurent dans la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (1948), et qui ont été présentés lors de multiples conférences internationales sur la promotion de la santé, soit le caractère essentiel de l'équité en santé. En ce sens, l'accès aux services de santé primaire pour tous doit rester une priorité.
4. Reconnaissons que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de promotion de la santé et de prévention de la maladie consiste à agir sur les déterminants sociaux de la santé avec une attention toute particulière aux maladies non transmissibles liées aux habitudes et aux conditions de vie, conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé.

5. Estimons que le temps est venu de sonner l'alarme sur l'augmentation fulgurante des problèmes de santé mentale afin de stimuler la réflexion et l'action internationale coordonnée et stratégique en matière de promotion de la résilience psychologique individuelle et collective.
6. Saluons des initiatives en réseaux tels Villes et villages en santé et Municipalités amies des aînés qui notamment au Canada et au Québec ont permis de poser des gestes concrets rejoignant les citoyens dans leur quotidien, et ce, dans un cadre collaboratif société civile-institutions gouvernementales, augmentant la qualité de vie, le bien-être, le pouvoir d'agir et l'intelligence collective.
7. Encourageons la multiplication des approches multisectorielles et pansociales à ce qui s'avère de plus en plus, des problèmes de santé globaux ainsi que l'intégration de la santé dans la formulation de toutes les lois et politiques.
8. Souhaitons que la proclamation par l'Organisation des Nations unies, 2012, Année internationale des coopératives permette que le sens de la responsabilité personnelle et solidaire propre au mouvement coopératif se transmette aux peuples, aux puissances économiques et aux gouvernements de toutes les nations, afin que le XXI^e siècle devienne celui de la «coopération internationale »et non celui de la « compétition internationale»!

Dans cinq ans, nous nous rassemblerons de nouveau pour en mesurer les effets et explorer les nouvelles avenues de progrès.

